

PÊCHEUR

d'Anjou

l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques

Édito

**L'année 2008 est morte !
Vive l'année 2009.**

Doit-on faire l'éloge de l'année passée ?
Des sentiments contradictoires m'assaillent
De mauvaises, mais aussi de bonnes nouvelles
Des déboires mais aussi des satisfactions
Alors essayons de faire le point.

2008 avait mal commencée : la non fermeture du sandre provoquant des dérives, dont bon nombre d'entre vous se sont émus à juste titre. Les actions menées ont permis de redresser la barre, pour obtenir de l'administration décisionnaire une réglementation plus conforme aux obligations de gestion des ressources piscicoles dont nous avons la charge, en vertu de nos statuts.

Demeure le problème de l'anguille, pour l'avenir de laquelle la prise de position ferme (mais trop tardive) de la fédération nationale risque fort de n'être qu'un coup d'épée dans l'eau, au regard du soutien dont bénéficient (on se demande vraiment pourquoi) les pêcheurs professionnels. En tout état de cause, le combat doit continuer, il risque d'être âpre, mais il nous faut garder espoir.

2008 s'est terminée avec l'adoption des nouveaux statuts issus de la loi sur l'eau de décembre 2006, l'élection des conseils d'administration d'associations et la mise en place de nouveaux bureaux.

Je souhaite à tous ces bénévoles une bonne année 2009 et la réussite pour ce qu'ils entreprendront au cours de leur mandat.

Celui des administrateurs de la fédération prendra fin en mars et des élections mettront en place un nouveau conseil pour les 5 ans à venir.

Souhaitons lui d'ores et déjà une bonne gestion des affaires courantes ou exceptionnelles, pour que la pêche associative qui est notre raison d'être continue à prospérer.

Que cette année qui commence soit favorable et clémente à tous les pêcheurs amateurs - et vive 2009 !!

Jean-Paul SOUTIF



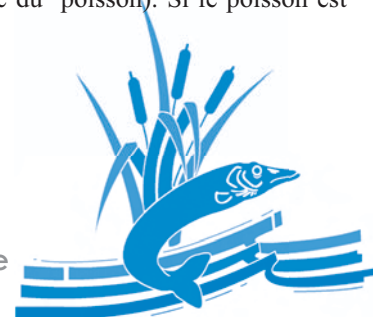
Attention à la bucéphalose larvaire !

Le long de nos berges, des bruits circulent... «Les poissons sont malades ! Ils ont disparu...» dit-on dans certains secteurs. Outre les cormorans et les nombreuses pollutions des maladies sont évoquées. Nombreuses sont celles provoquées par des parasites pénétrant dans les poissons blancs. Ces maladies peuvent entraîner leur mort par hémorragie interne. Beaucoup d'entre-vous auront constaté, sur certains plans d'eau, des mortalités de gardons ou de carpes au début du printemps : ce phénomène est dû à une maladie commune : la virémie printanière.

Néanmoins, une nouvelle infection (la bucéphalose larvaire) commence à faire couler beaucoup d'encre. Faut-il s'en inquiéter ? Cette maladie atteint les poissons de nos rivières et ne s'observe que lorsque les parasites se fixent au niveau des nageoires et de la tête. Les lésions sont facilement visibles. La brème et le chevesne y sont particulièrement sensibles tout comme le gardon et le barbeau. Les carpes et les tanches résistent mieux à ce parasite, l'anguille quant à elle est épargnée (elle est cependant très largement touchée par le parasite spécifique *anguillicola crassus*). Le sandre insensible à la maladie permet son développement, la perche et le brochet, qui mangent des poissons malades, transmettent très peu la maladie car leur intestin détruit

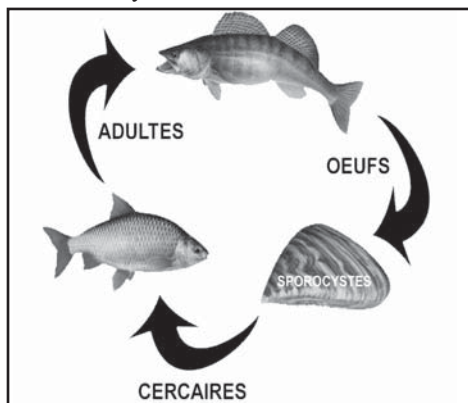
plus de 90% des parasites ingérés.

La bucéphalose larvaire survient au décours d'un cycle faisant intervenir différentes espèces indispensables au développement du parasite *Bucephalus polymorphus*. Ces espèces appelées également hôtes sont les suivantes : le sandre, une moule d'eau douce : la dreissene, les cyprinidés (brème, gardon...). Le cycle du parasite (figure ci-dessous) se déroule en trois phases. Tout d'abord, les adultes sont hébergés dans le tube digestif du sandre où ils se nourrissent sans causer de dommages à ce dernier. Ils pondent leurs œufs qui sont évacués par le sandre pour éclore dans l'eau. Ensuite, les larves vont pénétrer dans une dreissene et se transformer en sporocystes qui donneront nombreuses cercaires. Les cercaires sont la phase intermédiaire entre la larve et l'adulte. Enfin, ces cercaires sortent du mollusque et nagent à la rencontre du troisième et dernier hôte : un cyprinidé. Elles se fixent alors sur le poisson puis traversent sa peau (en cas d'infestation massive, elle peut engendrer la mortalité du poisson). Si le poisson est



Attention à la bucéphalose larvaire (suite)

mangé par un sandre, le parasite se déplace vers le tube digestif puis se transforme en adulte. Le cycle recommence alors.



Les facteurs climatiques jouent également un rôle dans le développement du parasite. Une température supérieure à 10° est nécessaire au bon déroulement du cycle, d'où une augmentation du phénomène entre avril et octobre. L'impact de la bucéphalose est très variable et dépend des conditions de réussite du cycle. Si elles sont toutes bien réunies (température de l'eau, présence suffisante d'espèce hôtes : moules, cyprinidés ou sandre) elles peuvent aboutir à une quasi disparition de certaines espèces.

A ce jour, il n'existe pas de moyen pour éliminer cette pathologie (l'élimination de la

dreissene n'étant pas envisageable à l'échelle d'une rivière) mais le développement de la bucéphalose larvaire est cyclique. Le peuplement piscicole semble s'en «accommoder» avec le temps.

Il faut néanmoins rester vigilant et prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter la dissémination des dreissènes et donc la bucéphalose. Si de nouveaux éléments apparaissent dans la connaissance ou la lutte contre la bucéphalose larvaire nous vous tiendrons au courant ! N.C.



Pêcheurs ne soyez pas vecteurs de la maladie (conseils de nos voisins sarthois) :

- Nettoyer votre embarcation. Eliminer les dreissenes en lavant toujours votre barque à grande eau. L'utilisation d'un grattoir ou d'un jet d'eau à haute pression avant de quitter le milieu infesté est conseillée.
- Ne jamais utiliser l'eau d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau contaminé pour transporter des vifs et ne jamais transférer l'eau d'un milieu contaminé à un autre, cette eau pouvant contenir des larves (de moules ou de parasites) invisibles à l'œil nu.
- Ne jamais utiliser de vif en provenance d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau contaminé.
- La consommation de poissons ne présente aucun danger pour l'homme.
- Le parasite est contenu dans le tube digestif du sandre. L'éviscération du poisson, suivie de sa cuisson, permet de supprimer le parasite de manière certaine. Il en est de même pour les poissons blancs, la cuisson détruisant le parasite.

Pesticides : conditions d'utilisation strictes, distances à respecter.

Les produits phytopharmaceutiques, plus communément appelés pesticides ou encore produits phytosanitaires, sont des poisons destinés à tuer les herbes, les insectes ou encore à lutter contre les maladies des cultures. Les souricides, raticides et nématicides (destinés à tuer les vers parasites) sont également des pesticides.

En France, on compte environ 6 000 spécialités commerciales qui mettent en œuvre 489 substances actives homologuées. Notre pays est le 1er consommateur européen de produits phytosanitaires et le 4ème consommateur mondial derrière les Etats-Unis, le Brésil et le Japon. Sur les 71600 tonnes de matière active utilisées en France en 2006, 90% étaient destinés à l'agriculture et 10% aux particuliers, collectivités, administration et établissements publics.

Tout emballage de produit phytosanitaire doit comporter une étiquette ou une inscription en langue française, apposée de manière très apparente, lisible horizontalement et indélébile. Celle-ci indique notamment l'identification de la spécialité, les conseils de prudence, les conditions d'application ainsi que les informations toxicologiques et de danger vis à vis de l'environnement. En l'absence d'étiquette ou lorsque celle-ci n'est pas lisible, le produit n'est plus utilisable et doit être éliminé

L'arrêté interministériel du 12 septembre

2006 (JO du 21 septembre 2006) s'applique à l'utilisation de tous les produits phytopharmaceutiques. Afin de préserver la qualité du milieu naturel aquatique, il institue notamment une zone préservée, appelée zone de non traitement (ZNT) située en bordure des «points d'eau», sur laquelle le produit ne peut être utilisé. Ces "points d'eau" visés pour l'application de ce texte sont les cours d'eau, les plans d'eau, les fossés et les points d'eau, qu'ils soient permanents ou intermittents pourvu qu'ils figurent en point, traits continus ou discontinus sur une carte au 1/25000 de l'Institut Géographique National.

La largeur de la ZNT varie en fonction du produit utilisé.

Ainsi, les largeurs de ZNT, précédemment attribuées aux produits dans le cadre de l'article L.253-1 du Code rural, ont été modifiées comme suit :

Ancienne ZNT	Nouvelle ZNT
De 1 à 10 m	5 m
De 10 à 30 m	20 m
De 30 à 100 m	50 m

En l'absence de mention relative à la ZNT figurant sur l'étiquetage, l'utilisation des produits doit être réalisée en respectant une zone de non traitement d'une largeur minimale de 5 mètres. Ces largeurs de zones de non traitement déterminées sur la base du

mode d'application et de la toxicité du produit sur la faune aquatique doivent figurer sur l'étiquetage. Cette mesure est destinée à éloigner le pulvérisateur des points d'eau et à éviter la pulvérisation directe sur le point d'eau ou sa contamination par dérive du brouillard de pulvérisation sous l'action du vent.

Outre ces prescriptions visant directement la préservation des milieux aquatiques, il est à noter que l'autorisation de mise sur le marché de chaque spécialité indique l'usage pour lequel elle doit être employée, c'est à dire une culture, une cible et une dose. Il est donc interdit d'utiliser un produit pour un usage non homologué. De même, il est interdit de dépasser les doses autorisées.

Au terme du Grenelle de l'Environnement, la France a décidé de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 10 ans, et de supprimer progressivement les molécules les plus dangereuses du marché (53 au total dont 30 dès décembre 2008). Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a ainsi établi un plan d'action baptisé «Ecophyto» présenté en conseil des ministres le 10 septembre 2008. Charge à tous les acteurs et usagers de l'environnement d'adhérer et de contribuer à ce projet d'envergure.

D.G.

Enfin une meilleure prise en compte de l'impact des barrages.

Depuis maintenant de nombreuses années, nous expliquons aux différents gestionnaires des cours d'eau du Maine et Loire que l'un des plus gros facteurs de perturbation des rivières angevines est leur tronçonnage par une multitude de barrages en tout genre. Or, ce qui se comprenait fort bien il y a quelques siècles lorsque l'énergie hydraulique était utilisée par les moulins, ou ce qui peut à la rigueur se concevoir actuellement sur des rivières comme la Sarthe, la Mayenne et la partie aval de l'Oudon où le tourisme fluvial et la navigation de pénichettes semble une des priorités du département, l'est beaucoup moins en ce qui concerne toutes les autres rivières du département où les barrages n'ont plus aucune vocation économique.

Certains syndicats de rivière ont pris conscience de ce problème et ont entrepris depuis longtemps des effacements d'ouvrages dans le cadre des Contrats de Restauration Entretien (CRE) qu'ils avaient signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. On citera, par exemple, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Aubance qui, depuis 1999, a ouvert la moitié des barrages qui obstruaient le cours de la rivière, ou encore le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon qui, plus récemment mais aussi beaucoup plus rapidement, a couché les 3/4 des clapets qui entravaient la continuité écologique du ruisseau (cf. PA N°30).

Tous les syndicats n'en sont pas encore arrivés au même degré de compréhension de la problématique des ouvrages mais plusieurs réflexions ont vu jour ces derniers mois.

Ainsi, sur le bassin de l'Oudon, on notera une initiative originale. Outre l'effacement d'une majorité des ouvrages de l'Araize et d'un certain nombre d'autres barrages sur les 250 recensés sur le bassin versant, les deux Syndicats (le SBON en Mayenne et le SBOS en Maine et Loire) qui gèrent la totalité des cours d'eau du bassin versant de l'Oudon ont élaboré une charte de gestion des ouvrages qui vise à ouvrir de façon coordonnée et prolongée quasiment tous les barrages du bassin versant afin de rétablir au moins périodiquement la continuité écologique (i. e. non seulement les migrations piscicoles mais aussi

le transport sédimentaire) durant la période hivernale. L'ouverture est prévue à partir du 10 novembre dans le Maine et Loire (si le débit le permet) en partant de l'Oudon et de la Sazée à l'aval puis en remontant vers l'amont. En Mayenne, l'ouverture des barrages devrait commencer le 15 novembre. Bien entendu, l'ouverture des barrages se fera de façon progressive et par paliers afin d'éviter un abaissement trop brutal du niveau d'eau. En ce qui concerne la fermeture des ouvrages, celle-ci s'échelonnait du 8 au 15 février dans le département de la Mayenne alors qu'elle se fera du 9 au 16 mars en Maine et Loire (toujours si le débit le permet). Elle se fera de l'amont vers l'aval et toujours de façon progressive.

A noter que l'élaboration de cette charte a nécessité la réunion d'un groupe de travail rassemblant des représentants des Syndicats, des Fédérations de Pêche et de l'Administration des deux départements pendant un an. De même, la charte a été officiellement signée et validée le 28 novembre 2008 par le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Oudon, les Présidents des deux Syndicats, ceux des Fédérations de Pêche ainsi que par les deux préfetures.

Du côté du Thouet, outre l'ouverture expérimentale du barrage de Rimodan depuis 2007, la Communauté d'Agglomération de Saumur, gestionnaire du cours d'eau, a entrepris l'automne dernier l'aménagement du barrage de Saint Hilaire Saint Florent (premier barrage en remontant la Loire) pour le rendre plus facilement franchissable par les poissons à la montaison. Deux bassins ouverts ont été aménagés en cascade en aval du moulin de Saint Hilaire afin de diminuer la hauteur de la chute d'eau et de permettre au poisson de remonter par l'ancien coursier du moulin.

La Communauté d'Agglomération de Saumur a également lancé depuis une réflexion sur le devenir des autres ouvrages qui barrent la rivière. Un bureau d'études accompagné d'un important groupe de travail envisage à l'heure actuelle toutes les options mais des opérations d'ouverture partielle, voire totale, et même l'arasement de certains ouvrages

sont prévues dans les prochaines années afin de rétablir la continuité écologique et de répondre ainsi aux exigences de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Enfin, sur la Moine, face au succès de l'ouverture expérimentale du barrage du Plessis 3 ans auparavant, il a été décidé d'effacer définitivement la totalité des ouvrages situés sur la commune de Cholet, dans le cadre du futur nouveau CRE. Il est assez cocasse de constater que la situation devrait donc bientôt être celle qu'avait préconisée la Fédération en 2003 alors que le Syndicat de la Moine envisageait de conserver les barrages et d'aménager des passes à canoës ; heureusement une seule passe fut installée et les aménagements les plus coûteux n'ont pas été réalisés. Quoiqu'il en soit, la Moine devrait «bientôt» être en libre écoulement entre le lac de Ribou et la chaussée du moulin de la Cours à la Séguinière, soit plus de 13 km.

Sur la partie amont de la Moine, entre la source et Maulévrier, les ouvrages devraient également être effacés. Toutefois, à notre connaissance, rien n'est pour l'instant prévu pour les très nombreuses chaussées qui tronçonnent la partie aval de la Moine jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Nantaise.

Voilà plusieurs projets qui montrent bien la prise de conscience par les gestionnaires des cours d'eau des problèmes engendrés par les barrages. Même si une ouverture périodique n'est pas un effacement d'ouvrage, cela marque tout de même une volonté d'agir vers la restauration de la continuité écologique. Accompagné d'actions de renaturation des cours d'eau, l'effacement d'une majorité d'ouvrages devrait à terme permettre de répondre aux exigences de la DCE, peut-être plus rapidement que prévu sur certains bassins versants. La qualité de nos cours d'eau et de leur peuplement piscicole s'en retrouvera alors nettement améliorée, gageons que la pêche de loisir pourrait elle aussi tirer bénéfice de ce progrès.

Y.N.

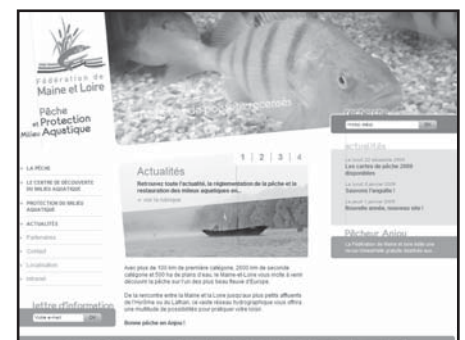
Le Pêcheur d'Anjou disponible par Email.

Le site Internet de la fédération (www.fedepeche49.fr) a fait peau neuve pour cette nouvelle année. Conçu pour être plus clair, plus riche et facilement mis à jour, vous pourrez y retrouver régulièrement les dernières actions de la fédération en matière de protection des milieux aquatique et de développement du loisir pêche.

Dorénavant, vous pouvez vous inscrire à la lettre d'information de la fédération. En plus de recevoir la revue "Pêcheur d'Anjou" par mail

(et non plus sous format papier pour ceux déjà inscrit), vous recevrez d'autres informations (manifestation, nouvelle réglementation, travaux...) qu'il nous semble important de vous communiquer. Le pêcheur d'Anjou, étant tiré à 10 000 exemplaires (dont plus de 9 000 sont envoyés sous enveloppe), la fédération a choisi ce nouveau mode de distribution afin de permettre à chacun de continuer à recevoir cette revue gratuitement.

N.C.



Fiche de capture 2008 : il vous reste encore quelques jours !

Participez au recensement piscicole en complétant la fiche ci-dessous (ou sa photocopie). Inscrivez dans chaque cas la quantité de poissons pêchés en kilogramme, par espèce et par rivière. Renvoyez cette fiche avant le 31 janvier 2009 à l'adresse suivante :
Fédération de Pêche de Maine-et-Loire – 14 Allée du Haras – 49100 ANGERS

Nom : Prénom : A.A.P.P.M.A. :
Adresse : Code postal : Ville :

	Loire Louet	Maine	Mayenne	Oudon	Verzée	Sarthe	Loir	Authion	Lathan	Thouet	Dive	Layon	Hyrôme	Aubance	Evre	Sèvre Nantaise	Moine	Ribou Verdon	Autre
Brochet																			
Sandre																			
Perche																			
Silure																			
Black bass																			
Anguille																			
Carpe																			
Gros cyprinidés *																			
Friture **																			
Poisson chat																			
Truite																			
Mulet																			

Nombre de sorties : Nombre de bredouilles : Temps total de pêche :heures
* = brème, chevesne, barbeau, tanche ... ** = gardon, ablette, goujon, brémotte, petit chevesne ...

Plan d'eau de Montayer : un curage nécessaire.

L'étang de Montayer, situé au Centre de Découverte du Milieu Aquatique et de la Pêche, est un outil pédagogique destiné à initier à la pêche les enfants provenant d'écoles ou de centres de loisirs du Maine-et-Loire et des départements voisins.

Depuis plusieurs années, cet étang connaît

un accroissement conséquent de sa végétation aquatique tel que le potamogeton ou le myriophylle. A l'automne, les végétaux morts se déposent sur le fond et augmentent, au fil du temps, l'envasement, ce qui provoque une accélération du comblement de l'étang. De plus, cette sédimentation enrichie en éléments nutritifs favorise la pousse des futures

plantes et les phénomènes d'eutrophisation : apparition de cyanobactéries (algues bleues) pouvant être toxiques pour les poissons et les hommes. La diminution importante du taux d'oxygène dissous dans l'eau durant la nuit peut entraîner une mortalité piscicole). Mais à l'inverse, sans végétation, il y a un manque d'habitats pour certains invertébrés



et poissons, notamment pour ceux s'en servent comme support de ponte.

Au niveau de la pratique de la pêche, ce développement excessif de la végétation recouvre les trois quarts de l'étang et rend la pratique du loisir très difficile. En outre, pour de nombreux enfants venant au CDMAP, il s'agit de la première partie de pêche, et les conditions ne sont pas au rendez vous pour leur faire apprécier à sa juste valeur notre loisir, et en faire de futurs pêcheurs ! Cet étang est également utile pour la production piscicole (ré-empoisonnement de certai-

nes rivières et plans d'eau du département), il est nécessaire de pouvoir le vidanger dans les meilleures conditions tous les deux ans. Lors de la vidange une partie de la production piscicole reste piégée dans la végétation.

A la prochaine vidange, le plan d'eau va rester en assec près d'une dizaine de mois. Il sera ensuite curé en totalité sur environ 15 centimètres de profondeur et les vases seront exportées. Il sera remis en eau en septembre 2009, prêt à accueillir de nombreux futurs jeunes pêcheurs !

A.B. & F.X.R.

PÊCHEUR

d'Anjou

14, Allée du Haras – 49100 Angers – Tél. : 02 41 87 57 09

Éditeur :
Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

Photographies :
Fédération de pêche 49
Internet

Directeur de la publication
et de la rédaction :
Jean-Paul SOUTIF

PAO :
Hexa-Repro
4 rue des Basses Fouassières
49000 ANGERS

Rédacteurs :
Anthony BOULESTREAU
Nicolas CHATARD
Didier GOULET
Yann NICOLAS
François-Xavier RIPÔCHE
Jean-Paul SOUTIF

Mise en page :
Nicolas CHATARD

Reproduction interdite

Tiré à 10 000 exemplaires